

Nouvelles tendances en sciences cognitives (hors programme)

Groupe 30

Mercredi, de 9h00 à 12h00 W-5340 (cours)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : POIRIER, Pierre

Nom de l'enseignant : POIRIER, Pierre

Local : DS-5519

Téléphone : (514) 987-3000 #2087

Courriel : poirier.pierre@uqam.ca

Site Web : http://www.er.uqam.ca/nobel/philuqam/dept/page_perso.php?id=15

Description du cours

Ce cours s'adresse aux étudiants admis sous conditions qui doivent mettre à niveau leurs connaissances en sciences cognitives ; il fait partie de la suite [DIC8101 Sciences cognitives (Fondements) (hors programme)], [DIC8102 Nouvelles tendances en sciences cognitives (hors programme)] et [DIC8103 Les dimensions cognitives d'un projet en informatique cognitive (hors programme)]. Le cours fournit une introduction aux nouvelles tendances et objets de recherche qui animent aujourd'hui les sciences cognitives. Il sert de passerelle à l'étudiant pour commencer à explorer de manière plus spécifique et approfondie sa propre thématique cognitive de recherche. Le cours est réalisé sous la forme d'exposés, de lectures dirigées et d'un tutorat par les professeurs. Note: cours d'appoint, hors programme pour les étudiants au doctorat en informatique cognitive.

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport

de stage ou un rapport de recherche;

- **Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.**

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :
<http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>